

COMMUNE D'AUDERGHEM
Urbanisme
Monsieur A. LEFEBVRE
Rue Emile Idiers, 12
1160 AUDERGHEM

V/Réf : CB/4/09/779
N/Réf. : AVL/CC/AUD-2.69/s.458
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 63. Remplacement des châssis en façade avant.

(Correspondant :)

En réponse à votre lettre du 3 juin 2009 sous référence, réceptionnée le 5 juin, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** formulées par notre Assemblée, en sa séance du 10 juin 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis et Floréal. Elle porte sur le remplacement des châssis à petits verres sous plomb et de la porte d'entrée en bois d'origine de la façade avant par des nouveaux éléments en PVC.

La Commission constate que la composition des nouvelles menuiseries est compatible avec la typologie de la maison et y souscrit.

Cependant, si elle comprend la nécessité et la volonté de remplacer le vitrage existant, elle s'interroge, par contre, sur celle de remplacer les menuiseries en bois qui, selon les photos jointes à la demande, ne semblent pas présenter un état de conservation alarmant. **Ne pourrait-on simplement restaurer les menuiseries existantes et les adapter à la nouvelle composition prévue par le projet plutôt que les remplacer ? En tout état de cause, la Commission ne peut en aucun cas souscrire à l'utilisation du PVC** en raison de son incompatibilité avec les préoccupations actuelles relatives au développement durable ainsi qu'en regard de leur aspect généralement peu qualitatif.

Elle plaide par conséquent, soit pour le maintien, la restauration et l'adaptation des châssis et porte existants, soit, si leur remplacement s'avère incontournable, par le recours à un matériau noble et durable tel que le bois.

La Commission n'est pas opposée au placement d'un double vitrage étant donné que le dossier fait part de la bonne ventilation naturelle du bien.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD